



Conseil général de la Haute-Saône

**COMMUNE CHAUX LA LOTIERE**

70190

CHAUX LA LOTIERE

**LABORATOIRE DEPARTEMENTAL  
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE**

Unité de gestion 0055 AD. COM. CHAUX LA LOTIERE  
 point surveillance 1509 LA LOTIERE  
 Commune prélèvement CHAUX LA LOTIERE  
 Destinataires ARS DT 70 - COMMUNE  
 Préleveur LDVH Date Prél 22/04/2015 Heure Prél 10:00  
 Date début analyse 22/04/2015 Date Récept 22/04/2015 Heure Récep 14:00

RAPPORT D'ESSAI **HY1517-1351**Analyse de **Type D1**

Numéro d'échantillon: 56

Lieu exact prélèvement Mme CHAUPUIS Rose - 7 rue de Chaux la Lotière  
 Eau TRAITEE

**MESURES IN SITU réalisées par le préleveur**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement ES	FD T 90-520	CB			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0,15	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0,20	mg/L	/	/
Température		12,8	°C	/	25

**EXAMEN BACTERIOLOGIQUE**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/ml	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/ml	/	/
# spores anaérobies sulfite-réducteurs	NF EN 26461-2	<1	/100 ml	/	0
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	/

**EXAMEN CHIMIQUE D1**

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
Aspect	Qualitative	normal			
Odeur	Qualitative	nulle			
Couleur	Qualitative	aucune			
# pH	NF EN ISO 10523	7,7	pH		[6,5 ; 9,0]
T°C prise pH et conductivité		12,0	° C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	289	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027	<0,50	NFU		2,0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0,10

**CONCLUSION GENERALE**

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME

Dossier validé le 27/04/2015

Imprimé le : 27/04/2015

Le Directeur du Laboratoire

P. LEHONG

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi.  
 Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.